

ANNEXE 1

LE CALENDRIER DES TRAVAUX D'ANALYSE DES COÛTS

Le calendrier ci-après s'insère dans le calendrier général prévu pour l'élaboration du PLF 2010¹ et fixe les principales échéances dans le déroulement des travaux, de manière à :

- permettre aux ministères d'anticiper au mieux certains d'entre eux, sans attendre que soient définitivement arrêtées les données budgétaires du projet de loi de finances ;
- garantir un délai nécessaire à la prise de connaissance du dossier par le contrôleur budgétaire et aux échanges entre lui et l'équipe ministérielle.

Par ailleurs, le respect de ce calendrier est tout aussi important pour qu'à compter du 18 août, les bureaux sectoriels puissent procéder à l'examen des PAP dans leur ensemble, donc y compris dans son volet « analyse des coûts ».

au plus tard pour le 31 juillet 2009	au plus tard jusqu'au 7 août 2009 (2)	au plus tard le 10 août 2009	au plus tard le 17 août 2009
<p>➤ Transmission par l'équipe ministérielle chargée de la CAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des schémas de déversement - des fiches explicatives de déversement. - de la matrice de déversement retraitée en CAC de la LFI 2009 (1) <p>simultanément, par messagerie électronique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au contrôleur budgétaire - au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) de la direction du budget 	<p>➤ Travaux de l'équipe ministérielle chargée de la CAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valorisation des déversements dans la matrice de déversement - rédaction des commentaires. <p>➤ Transmission de la matrice de déversement</p> <p>simultanément, par messagerie électronique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au contrôleur budgétaire - au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) de la direction du budget 	<p>DATE LIMITE DE SAISIE DANS FARANDOLE POUR LE MINISTÈRE</p> <p>ET</p> <p>TRANSMISSION DU JETON FARANDOLE</p> <p>AU</p> <p>CBCM / CONTRÔLEUR BUDGETAIRE</p>	<p>VALIDATION DU LOT CAC</p> <p>DANS FARANDOLE</p> <p>PAR LE CONTRÔLEUR BUDGÉTAIRE</p> <p>ET</p> <p>TRANSMISSION DU JETON FARANDOLE</p> <p>AU BUREAU SECTORIEL CONCERNE</p>
<p>➤ Saisie dans Farandole, des données CAC de la LFI 2009 éventuellement retraitée (1)</p> <p>➤ Confirmation par l'équipe ministérielle chargée de la CAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au contrôleur budgétaire - au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) de la direction du budget - au bureau 2MAP de la direction du budget <p>des montants exacts retenus par programme concerné pour les déversements provenant du PGM 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat » (cf. annexe 3)</p>	<p>➤ Saisie dans Farandole, de la partie « coût du Programme et des actions » des PAP</p>		
<p>NOTA : Le dossier CAC complet doit avoir été transmis au moment où est effectuée la livraison du lot « CAC » dans Farandole.</p>			
<p>ECHANGES ENTRE CBCM / CB et MINISTERE</p>			

(1) l'analyse des coûts de la LFI 2009 peut être calculée par le ministère pour cette date s'il n'y a pas de modification de structure budgétaire de la maquette budgétaire 2010 impactant le programme concerné.

Dans le cas contraire, la production de l'analyse des coûts est conditionnée par le retraitement de la LFI 2009 au format 2010 et peut dès lors nécessiter d'attendre que soient arrêtées ces modifications de la structure budgétaire 2010.

(2) ou dès connaissance des arbitrages sur les crédits et prévisions de fonds de concours

¹ Cf. circulaire 1 BLF – 09-3029 du 09 juillet 2009 relative au projet de loi de finances pour 2010 – finalisation des projets annuels de performances.